

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
PYRENEES-ORIENTALES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°09/2024

Séance Ordinaire du 07 février 2024

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le sept février à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mi, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SCHMITT Henri

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, BRUNET François, CRUANAS Pauline, DURAND Christophe, FONT Marie, GHIRELLO Jean-Louis, HAMMOUDA Jeanine, JAMMES Francis, POMPA Antoine, ROUSSEAU Charline, SAGUY Françoise, SCHMITT Henri

Absents excusés : PLA Michelle, STEPPE Virginie

Procuration : PLA Michelle à HAMMOUDA Jeanine, STEPPE Virginie à SAGUY Françoise

Date de la convocation :

01/02/2024

OBJET : RESTAURANTS DU COEUR – DEMANDE DE SUBVENTION 2024

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de la présidente de l'association départementale des Restaurants du Cœur - Le Relais du Cœur de Perpignan en date du 10/01/2024. Il propose de lui allouer la somme de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

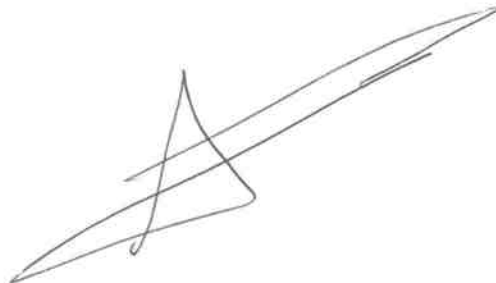
APPROUVE à l'unanimité le versement d'une subvention d'un montant de 150 € (cent cinquante euros) pour l'année 2024 à l'association départementale des Restaurants du Cœur sise 27 rue Adolphe Monticelli 66000 PERPIGNAN ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

La secrétaire de séance



Le Maire,

Alain DARIO

